EFFETS ET EVENEMENTS INDESIRABLES Solidekla PEUT VOUS AIDER A LES DECLARER

DANS QUELS CAS DECLARER?

A la suite de la vaccination anti-Covid-19:

- · vous avez noté l'apparition de signes cliniques inhabituels ?
- vous avez déclaré une nouvelle maladie ?
- vous avez constaté la réapparition ou l'aggravation d'une maladie préexistante?
- un de vos proches est décédé

Un soignant, membre bénévole de l'association SOLIDEKLA, se propose de vous aider à faire la déclaration d'évènements ou d'effets indésirables

Ce sera à la pharmacovigilance d'établir ou non un lien entre vos symptômes et la vaccination

QUEL PEUT ETRE L'EFFET OU L'EVENEMENT INDESIRABLE?

- Infection Covid-19
- Fatique persistante
- · Fièvre, toux, rhume
- · Essoufflement persistant
- · Bourdonnements d'oreilles
- · Douleurs ou faiblesse musculaire persistantes
- · Douleurs articulaires
- Grosseur et/ou douleur au point d'injection
- · Ganglions périphériques
- Règles plus longues et/ou plus douloureuses
- · Reprise des règles après la ménopause
- · Arrêt des règles
- · Démangeaisons, éruption cutanée (urticaire, Eczéma, zona)

- · Infarctus du myocarde, myocardite ou péricardite, troubles du rythme cardiaque
- · Hypertension artérielle, embolie pulmonaire
- · Accident vasculaire cérébral (AVC), phlébite
- · Paralysie faciale
- · Perte de sensibilité, fourmillements dans les membres
- Syndrome de Guillain Barré
- Vertiges, maux de tête, troubles de la mémoire
- · Nausées, diarrhées, vomissements
- Rechute ou apparition d'un cancer
- · Anomalies pendant la grossesse (fausse couche...)
- Décès inexpliqué ou inattendu
- · Atteintes oculaires (troubles de la vision, uvéite, conjonctivite...)
- · Rechute ou apparition de maladies auto-immunes

POURQUOI DÉCLARER

Signaler un évènement indésirable quel qu'il soit est un acte citoyen qui bénéficie à tous

Le signalement en pharmacovigilance permet de réévaluer la balance bénéfices-risques d'un nouveau médicament/vaccin.

Grâce aux déclarations à la pharmacovigilance, un certain nombre de produits ont été retirés du marché :

Médiator, Distilbène, Vioxx....

VOTRE MEDECIN N'A PAS DECLARÉ L'ÉVÉNEMENT INDESIRABLE ?

Tout professionnel de santé (médecin, sage-femme, chirurgien-dentiste, pharmacien...) est tenu de déclarer un évènement indésirable dont il aurait connaissance.

Si, pour diverses raisons, cela n'a pas été fait

SOLIDEKLA PEUT VOUS AIDER

CONTACTEZ-NOUS

Par mail: XX@solidekla.info

(xx correspond à votre numéro de département, par exemple : 75@solidekla.info pour Paris)

Par téléphone au **09 73 41 00 35**

et laissez vos coordonnées (nom, prénom, téléphone et adresse mail)

Un soignant bénévole vous rappellera en numéro masqué Il sera à votre écoute pour vous accompagner dans cette déclaration

C'EST GRATUIT, FACILE ET ANONYME